

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 05/07/2019
Séance du 09/07/2019 à 18h15 Salle des Mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,
Maire, Président du CCAS
8 Membres en exercice

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

Absentes excusées : Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE,

Procuration (s) : Mme Laurence WASSON donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Christine DEGRYSE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE.

Absent : M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07
Pour : 07
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2019	03	01
----	------	----	----

SUBVENTION DU MIEL SUR MES TARTINES

Les missions de l'épicerie solidaire « Du Miel sur Mes Tartines » répondent à la nécessité de faire évoluer les dispositifs actuels d'aide alimentaire délivrée par le CCAS de Lallaing dans un souci de :

- renforcer l'autonomie des usagers et respecter leur dignité
- faciliter le recours à l'aide d'urgence
- développer le choix et la diversité des produits, dans un souci de qualité nutritionnelle, notamment par le biais des ateliers cuisine

A cet effet, Monsieur le Président propose qu'une subvention de 5000 € soit allouée à l'épicerie solidaire « Du Miel sur Mes Tartines ».

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD sur la participation de la subvention communale à l'épicerie solidaire à hauteur de 5000 €.

*Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 05/07/2019

Séance du 09/07/2019 à 18h15 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

8 Membres en exercice

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

Absentes excusées : Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE,

Procuration (s) : Mme Laurence WASSON donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Christine DEGRYSE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE.

Absent : M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07
Pour : 07
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2019	3	02
----	------	---	----

« Association Tempo – Concert Millésimes »

Monsieur le Président, présente à l'Assemblée l'action « Concert Millésimes » portée par l'Association TEMPO.

Cette action a pour objectif principal de participer au combat contre la mucoviscidose en :

- Organisant des manifestations diverses.
- Participant à des actions afin de sensibiliser et informer à un large public la mucoviscidose.
- Facilitant la prise de conscience concernant le don d'organes sous forme de conférences ou d'interventions dans les Etablissements Scolaires et Para Médicaux.

A cet effet, Monsieur le Président propose qu'une subvention de 2 500€ soit allouée à l'Association Tempo.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,

APPROUVE cette action et décide d'en solliciter la participation financière pour un montant de 2 500 €,

DONNE SON ACCORD sur la participation de la subvention communale à l'Association Tempo à hauteur de 2 500 €,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 05/07/2019
Séance du 09/07/2019 à 18h15 Salle des Mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,
Maire, Président du CCAS
8 Membres en exercice

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

Absentes excusées : Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE,

Procuration (s) : Mme Laurence WASSON donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Christine DEGRYSE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE.

Absent : M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07
Pour : 07
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2019	3	03
----	------	---	----

SECOURS EXCEPTIONNEL DECES

Monsieur le Président rappelle que des secours exceptionnels sont attribués par le CCAS. Il présente la demande d'une famille sollicitant une aide pour régler les frais relatifs aux funérailles de la mère.

Les frais funéraires s'élèvent à hauteur de 2612.51 €.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose aux membres du Conseil d'Administration une aide à hauteur de 500 euros. Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

DECIDE au vu du dossier l'attribution d'une aide de 500 euros (cinq cents euros) qui sera versée aux pompes funèbres Théry-Dassonville.

La dépense sera imputée à l'article 6561 Fonction 5235 du budget primitif CCAS 2019.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 05/07/2019
Séance du 09/07/2019 à 18h15 Salle des Mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,
Maire, Président du CCAS
8 Membres en exercice

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

Absentes excusées : Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE,

Procurator (s) : Mme Laurence WASSON donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Christine DEGRYSE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE.

Absent : M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07
Pour : 07
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2019	3	04
----	------	---	----

SECOURS EXCEPTIONNEL DECES

Monsieur le Président rappelle que des secours exceptionnels sont attribués par le CCAS. Il présente la demande d'une famille sollicitant une aide pour régler les frais relatifs aux funérailles du père.

Les frais funéraires s'élèvent à hauteur de 2 932.80 €.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose aux membres du Conseil d'Administration une aide à hauteur de 500 euros. Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

DECIDE au vu du dossier l'attribution d'une aide de 500 euros (cinq cents euros) qui sera versée aux pompes funèbres Théry-Dassonville.

La dépense sera imputée à l'article 6561 Fonction 5235 du budget primitif CCAS 2019.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 05/07/2019
Séance du 09/07/2019 à 18h15 Salle des Mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,
Maire, Président du CCAS
8 Membres en exercice

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

Absentes excusées : Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE,

Procuration (s) : Mme Laurence WASSON donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Christine DEGRYSE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE.

Absent : M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07
Pour : 07
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2019	3	05
----	------	---	----

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AUTO ECOLE ASSOCIATIVE APSR POUR LA BOURSE
AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES + 25 ANS RETOUR A L'EMPLOI ET FORMATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29, considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et la formation des jeunes ; son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière.

Vu le budget du CCAS, sur rapport de Monsieur Le Président du CCAS,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

Article 1^{er}

D'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à l'auto-école associative APSR dispensatrice de la formation.

Article 2

De fixer le montant de cette bourse à 500 euros et incluant les prestations suivantes :

Frais de dossier, cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de la sécurité routière, examens blancs, une présentation à l'épreuve théorique du permis de conduire.

Article 3

D'approuver la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation bénéficiaire de ladite bourse.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer ladite convention.

Article 5

D'approuver l'attribution d'une bourse au permis de conduire automobile aux Lallinois en formation à l'auto-école associative APSR.

Article 6

Que les dépenses en résultant seront imputées au budget du CCAS.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 05/07/2019

Séance du 09/07/2019 à 18h15 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

8 Membres en exercice

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

Absentes excusées : Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE,

Procuration (s) : Mme Laurence WASSON donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Christine DEGRYSE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE.

Absent : M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07
Pour : 07
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2019	03	06 a
----	------	----	------

SECOURS EXCEPTIONNEL VACANCES

Monsieur le Président du CCAS rappelle au Conseil d'Administration que des secours exceptionnels sont attribués par le CCAS. Une demande d'aide, concernant un adulte en situation de handicap pour une prise en charge des frais de séjour pour la période du 04/08/2019 au 23/08/2019 est proposée. A cet effet, il présente le dossier justificatif.

Une aide de 500 euros est demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE au vu du dossier, d'attribuer une aide exceptionnelle de 500 euros (cinq cents euros) au profit de M. (X) résidant au XXXXXXXXXX à Lallaing.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 05/07/2019

Séance du 09/07/2019 à 18h15 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

8 Membres en exercice

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

Absentes excusées : Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE,

Procuration (s) : Mme Laurence WASSON donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Christine DEGRYSE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE.

Absent : M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07
Pour : 07
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2019	03	07 a
----	------	----	------

SECOURS EXCEPTIONNEL VACANCES

Monsieur le président du CCAS rappelle au Conseil d'Administration du CCAS que des secours exceptionnels sont attribués par le CCAS. Une demande d'aide, concernant une adhérente de l'APF, pour une prise en charge des frais de séjour pour la période du 27 juillet au 10 août est proposée. A cet effet, il présente le dossier justificatif.

Une aide de 500 euros est demandée.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

DECIDE, au vu du dossier, une aide exceptionnelle d'un montant de 500 euros (cinq cents euros) au profit d'une famille demeurant à Lallaing.

La dépense sera imputée à l'article 6561 Fonction 5235 Secours du budget primitif CCAS 2019.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 05/07/2019

Séance du 09/07/2019 à 18h15 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

8 Membres en exercice

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

Absentes excusées : Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE,

Procuration (s) : Mme Laurence WASSON donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Christine DEGRYSE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE.

Absent : M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07

Pour : 07

Contre : 00

Abstentions : 00

N°	2019	03	08 a
----	------	----	------

SECOURS EXCEPTIONNEL CANTINE

Monsieur le Président du CCAS informe au Conseil d'Administration qu'un secours exceptionnel est attribué par le CCAS pour une prise en charge des frais liée à la cantine pour la période du 01/04/2019 au 20/12/2019 concernant un jeune enfant en situation de handicap résidant sur la commune et scolarisé dans une école spécialisée hors commune.

A cet effet, il présente le dossier justificatif.

Après examen du dossier, le Conseil d'Administration,

DECIDE de prendre en charge une partie du coût de la participation soit 1.75 euros sur facture acquittée au profit de M. (x) résidant au xxxxxxxxxxxxxx à Lallaing.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES



N° INSEE : 00000

CCAS LALLAING

Envoyé en préfecture le 12/07/2019

Reçu en préfecture le 12/07/2019

Affiché le

ID : 059-265903278-20190709-2019_03_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°03-09

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation :	05/07/2019	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	8	Pour :	7
Nombre de membres présents :	5	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	7	Abstention :	0

L'an 2019, le 09 juillet, Le conseil d'Administration , légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Mme MAES Françoise

Présents : Monsieur FONTAINE Jean-Paul, Mme MAES Françoise, Mme TASSART-TENEDOS Martine, Mme NICOLE Paule, M.HUMETZ Jean-Claude

Procurations : Mme WASSON Laurence donne procuration à Mme MAES Françoise, Mme DEGRYSE Christine donne procuration à M.FONTAINE Jean-Paul

Absents : Monsieur LENGLIN JOEL

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme Françoise MAES

Objets : DECISION MODIFICATIVE DES CREDITS N°1

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6184 (011) - 61 : Versements à des organis	300,00		
6251 (011) - 61 : Voyages et déplacements	-4 000,00		
64731 (012) - 020 : Versées directement	3 700,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par Mme MAES Françoise, La Vice Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 12/07/2019 et de la publication le 12/07/2019

A LALLAING, le 11/07/2019

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

La Vice Présidente



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing
Convocation du 05/07/2019
Séance du 09/07/2019 à 18h15 Salle des Mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,
Maire, Président du CCAS
8 Membres en exercice

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE, M. Jean-Claude HUMETZ, Mme Martine TASSART-TENEDOS.

Absentes excusées : Mme Laurence WASSON, Mme Christine DEGRYSE,

Procuration (s) : Mme Laurence WASSON donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Christine DEGRYSE donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE.

Absent : M. Joël LENGLIN.

Nombre de Votants : 07
Pour : 07
Contre : 00
Abstentions : 00

N°	2019	3	10 a
----	------	---	------

SECOURS EXCEPTIONNEL VACANCES

Monsieur le Président du CCAS rappelle au Conseil d'Administration que des secours exceptionnels sont attribués par le CCAS. Une demande d'aide, concernant un jeune enfant en situation de handicap, pour une prise en charge des frais de séjour pour la période du 28/05/2018 au 04/06/2018 est proposée.

A cet effet, il présente le dossier justificatif.

Une aide de 300 euros est demandée

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE au vu du dossier, d'attribuer une aide exceptionnelle de 300 euros (trois cents euros) au profit de M. et Mme (X) parents de l'enfant (x) résidant au XXXXXXXXXX à Lallaing.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS*

Mme F. MAES

